

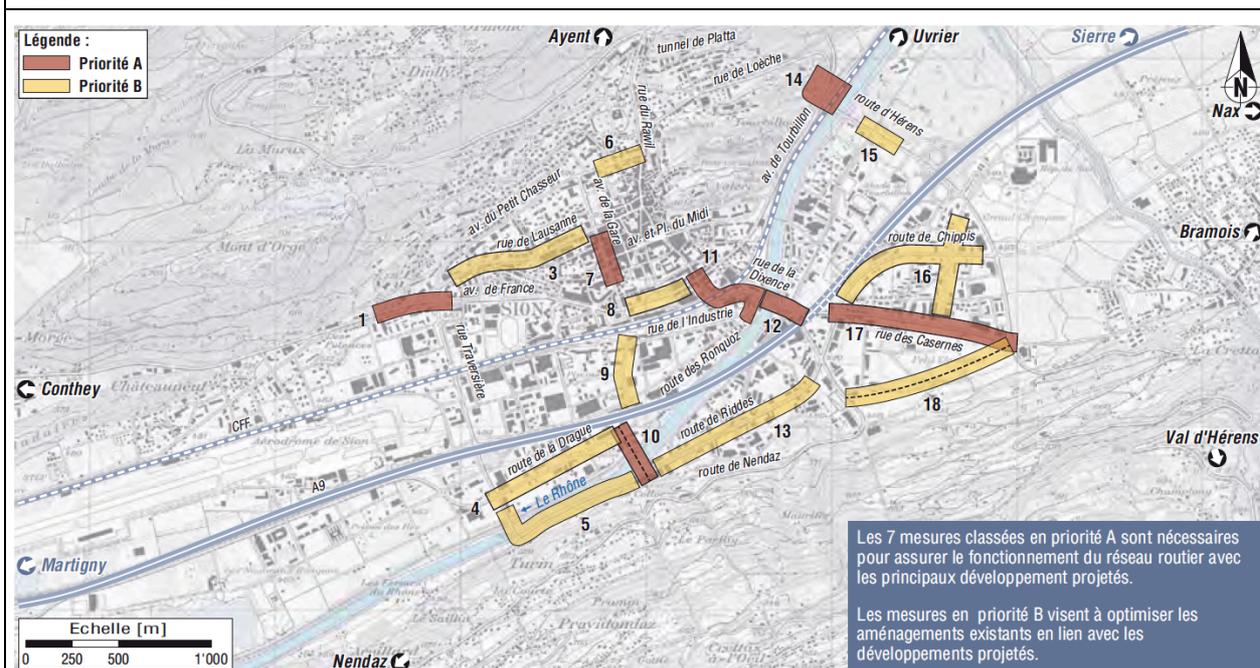
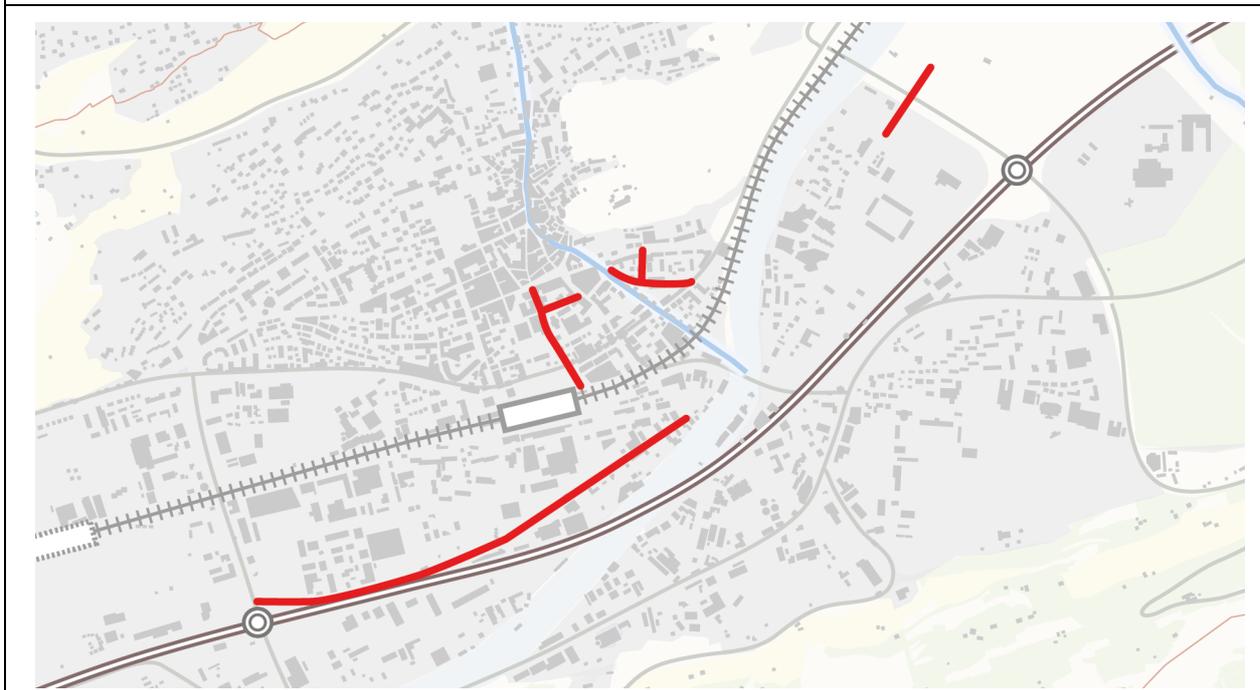
**MESURE M7.7** **SION / REAMENAGEMENTS D'ESPACES-RUES - ETAPE 1**

**Thématique(s)**  
 M7 - Aménagements multimodaux prioritaires pour la valorisation des centres de localités  
 M8 - Aménagements routiers pour la modification du schéma d'accessibilité  
 U1 - Les centres historiques

**Priorité : A**

**Territoire concerné :** Sion  
**Maitre d'ouvrage :** Sion

**Mesure du PA2 en relation :** -  
**Mesure du PA3 corrélée / liée :** -  
**Autres coordinations :** Plan de déplacement Sion 2030



Source : Plan de déplacements Sion 2030, Rapport technique, Octobre 2014, Transitec

## INTENTION

### Etat actuel

La Ville de Sion est en perpétuelle évolution pour s'adapter aux besoins de sa population et mettre en oeuvre le PA2. Parmi les aménagements réalisés on notera : rue Chanoine Berchtold et Avenue du Bitschhorn en 2014, et la Rue de la Blancherie 2016.

Afin d'assurer le fonctionnement du réseau routier avec les développements urbanistiques et notamment la Ville du XXIème siècle, d'autres rues doivent être requalifiées.

### Données quantitatives

-

### Objectifs

- Assurer la sécurité et le confort des usagers sur les réseaux MD
- Offrir une grande qualité piétonne autour des pôles d'attractivité et des centres urbains
- Distribuer le trafic dans l'agglomération en évitant les secteurs urbanisés
- Assurer la sécurité et la qualité de vie des riverains dans les centres
- Diminuer le trafic de transit dans les lieux de vie.

### Description de la mesure

La mesure consiste à mener les actions suivantes :

- réaménagement de la route des Ronquoz (étude Ville du XXIème siècle)
- réaménagement de la rue des Aubépines et suppression du stationnement
- réaménagement de l'intersection route d'Hérens / promenade des Pêcheurs et éventuellement réaménagement de la promenade du Canal
- requalification de l'espace-rue dans l'Avenue des Mayennets et suppression du stationnement.

## EVALUATION

### Opportunité

Les secteurs listés sous le chapitre "description" ci-dessus ont pour certains été identifiés dans l'étude Ville du XXI ème siècle. Les réaménagements répondent aux besoins futurs liés aux développements à l'horizon 2030. Dans tous les cas il s'agit de redonner de la qualité de vie dans des secteurs urbanisés ou en devenir.

### Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

*CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :*

- amélioration du trafic piétonnier et cycliste par la sécurisation des cheminements
- amélioration du réseau routier.

*CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :*

- coordination des secteurs bâtis avec le système de TP
- amélioration de la qualité des espaces publics

*CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :*

- mesure qui améliore la sécurité de tous les usagers
- revitalisation de l'espace routier

*CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :*

- diminue le trafic et les vitesses, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air)

**Degré de maturité : 1**

**Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) :** Plan de déplacements Sion 2030, rapport technique, Transitec, octobre 2014

<b>REALISATION</b>	
<b>Calendrier de mise en œuvre</b> Date prévue du début des travaux : 2022 Date prévue de la mise en service : 2024	<b>Calendrier de remise de l'avant-projet</b> 2020
<b>Coûts</b> Coûts estimés : CHF 715 000.- HT	
<b>Financement</b> Part fédérale : selon décision de la Confédération Solde : Commune	